RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au bureau : 8
En exercice : 8
Présents : 4
Procuration : 0
Qui ont pris part à la délibération : 4

Date de la convocation :

09/07/2025

Date d'affichage :

09/07/2025

Objet de la délibération :

Demande de subvention Conseil Départemental Région et Agence de l'eau, Réhabilitation « Aquascope », création d'un outil pédagogique.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Délibération N° 08-07-2025

DELIBERATION DU BUREAU
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure
SÉANCE DU 22 juillet 2025

L'an 2025, le 22 juillet 2025, à 14 H 00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq. *Quorum non atteint le 16 juillet 2025, réunion suite à 2ème convocation.*

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés : Mrs Louis RICARD et Jean PAUCIS

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr Michel MILLET

.....

Le Président rappelle aux membres du bureau le projet de réhabilitation de la salle « Aquascope » crée en 1994 en même tant que la station d'épuration actuelle. Elle comprend une maquette animée et une vidéo ludique et interactive, véritable outil pédagogique qui sont proposées gratuitement aux enfants afin de les sensibiliser au fonctionnement d'une station d'épuration et au cycle de l'eau.

Cette salle et les outils qui la composent nécessitent d'être réhabilités avec notamment :

-Une reprise et une adaptation de la maquette pour tenir compte des évolutions règlementaires et de l'activité du Syndicat d'Assainissement.

-La création d'un nouvel outil pédagogique numérique afin de sensibiliser les enfants à l'environnement, à la gestion de l'eau et au changement climatique. A noter que l'ancien, au vu de l'évolution rapide des nouvelles technologies est totalement obsolète et de surcroît ne peut plus être entretenu.

Le Président demande :

- de poursuivre la consultation des entreprises afin d'obtenir rapidement les derniers devis attendus et de déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental 65, de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les membres du bureau, le Président entendu, à l'unanimité :

-valident cette proposition,

-chargent le Président de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de ces trois organismes

Les sommes sont prévues au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire
Michel MILLET

Accusé de réception préfecture
065-256501057-20250722-Del-2025-B008-DE
Date de réception préfecture : 24/07/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE